

Toulouse , le 13 novembre 2024

Communiqué de presse

Contrat de plan État / Région : le volet Mobilités 2023-2027 bientôt ouvert à la consultation du public

L'État et la Région Occitania ont signé le 1^{er} décembre 2022 un nouveau Contrat de Plan État-Région (CPER) pour la période 2021-2027. Du 16 novembre au 16 décembre prochains, le volet mobilités de ce CPER sera soumis à la consultation du public, avant d'y être intégré par avenant. Il fixera les investissements en faveur des mobilités et infrastructures de transport dans la région pour la période 2023-2027.

[Le protocole d'accord État-Région sur le volet mobilités 2023-2027](#)

Le protocole d'accord sur le volet mobilités 2023-2027 du CPER Occitania a été signé le 27 juin 2024 entre l'État et la Région Occitania. Il a ensuite été adopté par les élus régionaux sur proposition de la présidente de Région Carole Delga, lors de la commission permanente du 12 juillet 2024.

Il reprend les grandes orientations en matière d'investissements en faveur des mobilités et des infrastructures de transport pour l'Occitania, fixées conjointement par l'État et la Région en s'appuyant sur la concertation menée et les accords passés au printemps dernier avec les collectivités du territoire, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Le protocole d'accord prévoit 1,5 Md€ en faveur des mobilités en Occitania dont 656 M€ investis par l'État et 532 M€ investis par la Région.

Ces investissements concernent le développement des services express régionaux métropolitains (SERM), la modernisation du réseau ferroviaire structurant, la régénération des lignes de desserte fine du territoire, la mise en accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite, le développement du fret ferroviaire et des véloroutes, et la modernisation du réseau routier national.

Plus des deux tiers des investissements sont dédiés aux transports décarbonés, avec plus d'1 Md€ investis en faveur du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, des SERM de Toulouse et de Montpellier, et des véloroutes.

Les investissements à réaliser en faveur des travaux des lignes à grande vitesse Toulouse-Bordeaux-Dax et Montpellier-Perpignan relèvent, quant à eux, d'un financement hors CPER.

Organisation d'une consultation du public

Le volet mobilités 2023-2027 doit être intégré par avenant au CPER Occitanie 2021-2027.

Après l'avis de l'Autorité environnementale rendu le 24 octobre dernier, le préfet de la région Occitanie et la présidente de la Région Occitanie organisent pendant un mois une large consultation publique. Elle portera sur le projet d'avenant et sur son évaluation environnementale.

La consultation est ouverte à toutes et tous et se tiendra du 16 novembre au 16 décembre 2024.

Elle s'effectuera par voie électronique, via les sites Internet de la [préfecture de la région Occitanie](#) et de [la Région Occitanie](#).

Au terme de la consultation et des éventuels ajustements qui pourraient en résulter, le projet d'avenant au CPER Occitanie 2021-2027 relatif au volet mobilités 2023-2027 sera soumis au vote des élus régionaux avant sa signature par les représentants de l'État et de la Région.

Contacts presse :

Préfecture de la région Occitanie

servicepresse@occitanie.gouv.fr

05 34 45 34 45

Région Occitanie :

service.presse@laregion.fr

05 34 45 34 45 / 52 75 - 04 67 22 81 31